

Avis d'ébullition préventif de l'eau potable pour cinq résidences de la rue Principale Est

Magog, le 8 février 2021 – Une interruption du service d'aqueduc est en vigueur depuis 10 h le lundi 8 février pour cinq résidences de la rue Principale Est à Magog (99 à 139, rue Principale Est). Les travaux sont en cours. Le service sera de retour dans la soirée du 8 février.

Dès la reprise du service, un avis d'ébullition préventif de l'eau potable sera en vigueur pour ces cinq bâtiments (99 à 139, rue Principale Est). L'avis est valide au moins jusqu'au jeudi 11 février. Des accroche-portes ont été distribués aux bâtiments concernés.

Un plan indiquant le secteur visé est disponible en [cliquant ici](#).

Les personnes concernées doivent attendre que la Ville de Magog lève l'avis avant de consommer à nouveau l'eau du robinet. Cette information sera disponible sur le site Internet, sur la page Facebook et sur l'application bciti (section avis) de la Ville de Magog.

Quoi faire pendant l'avis d'ébullition préventif?

Il est possible que l'eau ait une couleur brunâtre ou qu'elle soit brouillée. L'eau du robinet préalablement bouillie, à gros bouillons pendant une minute, ou de l'eau embouteillée doit être utilisée pour les usages suivants, jusqu'à la diffusion d'un avis contraire :

- Préparer et boire des breuvages;
- Préparer les biberons et les aliments pour bébés;
- Laver et préparer des aliments crus (fruits, légumes, etc.);
- Se brosser les dents et se rincer la bouche.

L'eau du robinet non bouillie peut être utilisée pour :

- Laver la vaisselle à l'eau chaude en vous assurant de bien l'assécher;
- Laver des vêtements et prendre une douche ou un bain;
- Se laver avec une débarbouillette.

Il est important que les jeunes enfants n'ingurgitent pas d'eau durant le bain.



Les entreprises, commerces et institutions desservis doivent aviser leur clientèle que l'eau est impropre à la consommation. Il est recommandé de fermer les fontaines d'eau et d'indiquer les endroits où de l'eau potable reste disponible.

Pour toute question, les citoyens sont invités à consulter le site Internet au ville.magog.qc.ca.

Pour plus d'information, contactez-nous au 819 843-3333.

